



C. PCT 1007  
-07.2

Le 12 novembre 2004

Madame,  
Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale (ISA), d'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) ou d'office désigné ou élu selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) au sujet de la réception, du traitement et de la communication de documents de priorité sous forme électronique par le Bureau international.

Dans son rapport sur l'état d'avancement des systèmes informatiques du PCT présenté à l'Assemblée de l'Union du PCT lors de sa trente-troisième session, qui s'est tenue à Genève du 27 septembre au 5 octobre 2004 (document PCT/A/33/3), le Bureau international a souligné qu'il a développé "l'application E-pdoc, qui vise à assurer le traitement par voie entièrement électronique des documents de priorité reçus sous forme électronique par le Bureau international" et que "cette application est actuellement soumise à des essais par les utilisateurs".

Le Bureau international a le plaisir d'annoncer que l'application E-pdoc a été récemment mise en service, suite à l'achèvement avec succès des essais par les utilisateurs. Par conséquent, le Bureau international est maintenant en mesure de recevoir, traiter et communiquer les documents de priorité qui lui sont présentés sans aucun support papier. Fort de la fiabilité de l'application E-pdoc, le Bureau international a été capable d'absorber, sans difficulté majeure, plus de

/...

12,000 documents de priorité récemment reçus de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) sur CD. Ainsi qu'il est également indiqué dans le document PCT/A/33/3, le Bureau international entend étendre, dans les prochains mois, l'utilisation de l'application E-pdoc au traitement électronique de documents de priorité reçus sur papier et numérisés au moment de leur réception.

L'attention des offices est attirée sur le fait que l'application E-pdoc mènera à un certain nombre de changements dans la pratique du Bureau international quant au traitement et à la communication en vertu du PCT des documents de priorité. Dans une circulaire distincte, votre office sera consulté sur les détails concernant ces changements.

L'expérience acquise lors de la réception de documents de priorité de l'USPTO sur CD a démontré que l'application E-pdoc permet au Bureau international d'assurer le traitement de documents de priorité d'une manière plus efficace qu'il n'a été possible auparavant. De ce fait, les offices récepteurs transmettant les documents de priorité au Bureau international selon la règle 17.1.b) du PCT sont maintenant encouragés à le faire sous forme électronique plutôt que sur papier.

Les documents de priorité sous forme électronique peuvent être présentés au Bureau international sur CD/DVD ou par échange de données informatisées dans le cadre du PCT (PCT-EDI), un nouveau mécanisme développé par le Bureau international permettant la commande et l'envoi sécurisés de documents PCT par l'Internet. Du point de vue du Bureau international, PCT-EDI est le moyen privilégié en ce qu'il ne nécessite pas d'intervention humaine pour le téléchargement d'un CD/DVD. Une brochure fournissant davantage d'informations sur le service PCT-EDI est jointe à la présente circulaire.

Les offices récepteurs qui reçoivent des documents de priorité sur CD certifiés par l'USPTO et envoyés directement par le déposant selon la règle 17.1.a) du PCT sont invités à les faire parvenir au Bureau international.

Les offices qui souhaitent tirer avantage de cette possibilité de présenter des documents de priorité au Bureau international sous forme électronique, ou ceux ayant des questions concernant ce sujet sont invités à contacter ma collègue Madame Viviane Gross, administratrice adjointe chargée de l'appui aux opérations du PCT (courrier électronique : [viviane.gross@wipo.int](mailto:viviane.gross@wipo.int); téléphone : +41 22 338 99 66).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry  
Vice-directeur général

Pièce jointe : Brochure PCT-EDI



# PCT - EDI

## Service d'échange de données informatisées du PCT

Le Service d'échange de données informatisées du PCT au sein de l'OMPI (PCT-EDI) est un mécanisme souple et sécurisé d'échange de documents et de données entre les Bureaux Nationaux adhérant au traité du PCT et le Bureau International.

Dans le sens de la communication depuis le Bureau International vers les Bureaux Nationaux, ce système ajoute une nouvelle manière de communiquer des documents à la demande, à celles déjà offertes par le système COR. Les possibilités suivantes sont alors disponibles :

- **Demandes et communications sur support papier** – les documents sont envoyés ou demandés au Bureau international par courrier postal;
- **Consultation et commande de documents en ligne** – les demandes de documents sont saisies en ligne une par une à l'aide d'une interface Web ou téléchargées en XML. Les documents peuvent ensuite être consultés ou commandés et reçus dans le format choisi;
- **Commande et réception de documents par téléchargement en mode asynchrone** – Le service PCT-EDI met à disposition des Bureaux Nationaux une structure de téléchargement sécurisée via internet pour déposer des demandes de documents groupées dans des fichiers XML et accéder aux documents résultats, une fois ceux-ci mis à disposition par le système COR. Cette structure bénéficie du grand avantage de se prêter aisément à des communications directes -système à système- de façon automatisée.

Le Service PCT-EDI prend également en charge la communication sécurisée des documents et données dans le sens de la communication depuis les Bureaux

Nationaux vers le Bureau International. L'infrastructure du service PCT-EDI est aujourd'hui utilisée dans les cas de communication de documents suivants:

- **Documents de priorité (P-Docs) en PDF envoyés par le Bureau des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO)** - les documents de priorité US sont reçus de l'USPTO chaque semaine sur CD-ROM et chargés dans le système PCT-EDI, où ils sont convertis et importés dans le système de dossiers électroniques du PCT; Ils seront communiqués par téléchargement automatisé dans une seconde phase.
- **Documents de priorité au format d'échange de documents SDIF envoyés par le Bureau Coréen de la propriété intellectuelle (KIPO)** – KIPO télécharge les documents au format SDIF sur le serveur PCT-EDI, où ils sont ensuite décodés: les fichiers XML et TIFF sont extraits de l'enveloppe SDIF et importés dans le système de dossiers électroniques du PCT sans intervention manuelle.

L'un des objectifs recherchés dans la mise au point de ce service est la fourniture de logiciels à faible coût ou à titre gracieux aux bureaux participants. Le Bureau international a choisi la suite de protocoles et services à interpréteur de commande sécurisé (SSH), qui est

mise en oeuvre dans de nombreux logiciels commerciaux et du domaine public. Le SSH est un moyen sûr et fiable de transférer des données sur les réseaux de communication par l'intermédiaire du protocole de transfert de fichiers à interpréteur de commande

sécurisé (SFTP), sans nécessiter l'élaboration de logiciels personnalisés. Tous les services disponibles dans le cadre du service PCT-EDI sont accessibles à l'aide d'applications SSH libres existant dans de nombreuses

langues. WinSCP (l'application retenue par le Bureau international) prend en charge le français, l'anglais, l'espagnol, le russe, l'allemand, le japonais et 19 autres langues.

Les bureaux souhaitant tirer parti du Service PCT-EDI pourront le faire sans difficulté grâce aux divers outils libres ou commerciaux de développement d'applications SSH/SFTP et aux bibliothèques de langages tels que C++, Java et Perl.

La modularité du Service PCT-EDI est telle que d'autres mécanismes et protocoles d'accès peuvent être aisément ajoutés en cas de besoin.

*Le site Web PCT-EDI sera accessible à compter du 20 septembre 2004 par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI.*

*Pour de plus amples informations, veuillez adresser un message à l'adresse [pctis@wipo.int](mailto:pctis@wipo.int).*